

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

**DU 18 DÉCEMBRE 2009**

TENUE À GASPÉ

**Rédigé par  
Manon Guité**

CRÉ GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S  
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

Réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
tenue le 18 décembre 2009 à Gaspé

---



---

**SONT PRÉSENT(E)S :**

**REPRÉSENTANT :**

---



---

Anglehart, Maurice	MRC du Rocher-Percé
Arseneau, Joël	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, vice-président
Bernier, Alain	MRC d'Avignon, représentant de la société civile
Berger, Bertrand	MRC d'Avignon, président
Cormier, Allen	MRC de La Haute-Gaspésie
Cyr, Réal	Ville de New Richmond
Henry, Denis	Ville de Carleton-sur-Mer
Langlois, Louissette	Ville de Chandler
Lapierre, Jonathan	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Lapointe, Nicole	MRC de Bonaventure, représentante de la société civile et secrétaire-trésorière
Miousse, Arthur	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, représentant de la société civile
Roussy, Délisca	MRC de La Côte-de-Gaspé
Sergerie, Jean-Noël	MRC de La Haute-Gaspésie, représentant de la société civile

Total : 13 membres

Formant quorum

---



---

**SONT ABSENT(E)S :**

**REPRÉSENTANT :**

---



---

Blais, Claude	MRC du Rocher-Percé, représentant de la société civile
Lévesque, Sébastien	MRC de La Côte-de-Gaspé, représentant de la société civile
Pelletier, Micheline	Municipalité de Sainte-Anne-des-Monts
Poirier, Jean-Guy	MRC de Bonaventure
Roussy, François	Ville de Gaspé
Poste vacant	Autochtones

---



---

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET  
OBSERVATRICES PRÉSENTES :**
**REPRÉSENTANT :**


---



---

Dufour, Didier	CRÉGÎM – Agent de concertation et de développement
Dupuis, Jean-Yves	Citoyen
Gonthier, Sarah	CRÉGÎM – Communications
Guité, Manon	CRÉGÎM – Secrétaire du conseil d'administration et agente de concertation et de développement
Hardy, Jean-Marc	Citoyen
Pilon, Benoît	CRÉGÎM – Communications
Proulx, Éric	Production la Semelle verte
Richard, Claude	CRÉGÎM – Agente de concertation et de développement
Scantland, Gilbert	CRÉGÎM – Directeur général

---



---

**MÉDIAS**


---



---

Blanchet, Jean-Luc	Radio-Canada
Briggs, Gabrielle	Graffici
Daoust, Philippe	Le Pharillon – Section A
Gélinas, Geneviève	Le Soleil, Graffici
Haroun, Thierry	Le Soleil, Le Devoir, Graffici
Lelièvre, Bruno	Radio-Canada

## PROJET D'ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Nomination des représentants de la société civile au conseil d'administration;
5. Élection au bureau de direction;
6. Procès-verbal :
  - 6.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Chandler, le 20 novembre 2009,
  - 6.2 Cahier de suivi;
7. Affaires financières :
  - 7.1 Suivi budgétaire,
  - 7.2 Rapport du comité d'investissement;
8. Gestion du Fonds de développement régional (FDR) :
  - 8.1 Volet « Activités » :
    - 8.1.1 Rapport d'activité,
  - 8.2 Volet « Support aux organismes de développement régional » :
    - 8.2.1 Rapport d'activité,
  - 8.3 Volet « Fonds régionaux d'intervention » :
    - 8.3.1 Rapport d'activité;
9. Dossier « Tourisme » :
  - 9.1 Élaboration d'une politique-cadre en tourisme – Gaspésie;
10. Appui à l'organisation de l'Université rurale québécoise (édition 2011);

11. Mesures fiscales;
12. Via Rail – Interruption du service de restaurant du train Chaleur;
13. Autres sujets;
14. Questions du public;
15. Coordonnées de la prochaine réunion;
16. Clôture de la réunion.

## 1. OUVERTURE

La réunion est déclarée ouverte à 8 h 40.

## 2. PRÉSENCES

Les présences sont enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs ainsi qu'aux observateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

## 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussion,

***IL EST PROPOSÉ*** par Denis Henry d'adopter l'ordre du jour tel que lu en laissant le point 13. « Autres sujets » ouvert.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-09-098**

## 4. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le directeur général informe que, conformément aux règlements de régie interne de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CRÉ) adoptés en juin 2004, les représentants de la société civile sont désignés par les membres élus municipaux siégeant au conseil d'administration de la CRÉ.

Outre la nomination du représentant de la MRC du Rocher-Percé en novembre dernier, les dernières nominations des représentants de la société civile au conseil d'administration remontent à décembre 2007 alors que les membres élus avaient validé par résolution la nomination des 6 représentants de la société civile à raison d'un par territoire de MRC et un pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

La durée du mandat des administrateurs issus de la société civile est de deux ans et est renouvelable. De ce fait, et toujours selon les règlements de régie interne, la désignation des représentants de la société civile doit se faire aux deux ans et toujours à la réunion du conseil d'administration du mois de décembre.

Lors de la rencontre de novembre dernier, il a été suggéré aux représentants élus siégeant au conseil d'administration de tenir au cours du mois de novembre sur chacun de leur territoire un processus de mise en candidatures pour en arriver à proposer un(e) candidat(e) à la présente réunion. Quatre MRC de la Gaspésie et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine soumettent chacune un(e) candidat(e) à la présente réunion.

Voici les candidatures soumises par les MRC de la Gaspésie et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine :

- MRC d'Avignon : Alain Bernier
- MRC de Bonaventure : Nicole Lapointe
- MRC de La Côte-de-Gaspé : Sébastien Lévesque
- MRC de La Haute-Gaspésie : Jean-Noël Sergerie
- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine : Arthur Miousse

Après discussion,

**CONSIDÉRANT** que selon les règlements de régie interne de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine adoptés en juin 2004, les représentants de la société civile sont désignés par les membres élus municipaux siégeant au conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT** que la durée du mandat des administrateurs issus de la société civile est de deux ans et est renouvelable;

**CONSIDÉRANT** que la nomination des représentants de la société civile au conseil d'administration doit se faire à la rencontre du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine du mois de décembre.

**IL EST PROPOSÉ** par Louise Langlois que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine entérine la nomination des cinq candidat(e)s soumis par les quatre MRC de la Gaspésie et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, à savoir :

*MRC d'Avignon : Alain Bernier*

*MRC de Bonaventure : Nicole Lapointe*

*MRC de La Côte-de-Gaspé : Sébastien Lévesque*

*MRC de La Haute-Gaspésie : Jean-Noël Sergerie*

*Municipalité des Îles-de-la-Madeleine : Arthur Miousse*

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-09-099**

## 5. ÉLECTION AU BUREAU DE DIRECTION

Le directeur général signale que la composition du conseil d'administration étant complétée, il faut maintenant procéder conformément aux règlements de régie interne à l'élection des membres du bureau de direction.

Il appartient au conseil d'administration d'élire, parmi ses administrateurs, les membres du bureau de direction de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Dans tous les cas, au moins un des postes du bureau de direction doit être comblé par un des six (6) représentants de la société civile au sein du conseil d'administration.

Le bureau de direction comprend trois (3) membres, soit :

- Le président,
- Le vice-président,
- Le secrétaire-trésorier.

Les membres du bureau de direction sont élus pour un mandat de deux (2) ans. Ce mandat est renouvelable.

Suite à ces précisions et après discussion,

***IL EST PROPOSÉ*** par Nicole Lapointe de nommer le directeur général de la Conférence régionale des élu(e)s, Gilbert Scantland, président d'élection des trois (3) membres du bureau de direction et la secrétaire du conseil d'administration, Manon Guité, scrutatrice si un vote est nécessaire.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-09-100**

### **Présidence**

Le président d'élection déclare ouverte la période de mise en candidatures pour l'élection du poste à la présidence de la Conférence régionale des élu(e)s.

Délisca Roussy propose la candidature de Bertrand Berger.

Le président d'élection demande s'il y a d'autres mises en candidatures.

Jean-Noël Sergerie propose la fermeture des mises en candidatures pour l'élection à la présidence.

Le président d'élection demande à Bertrand Berger s'il accepte sa mise en candidature.

Bertrand Berger accepte.

Puisqu'il est le seul en lice, Bertrand Berger est élu à la présidence du conseil d'administration.

### **Vice-présidence**

Le président d'élection déclare ouverte la période de mise en candidature pour l'élection à la vice-présidence.

Nicole Lapointe propose la candidature de Joël Arseneau.

Le président d'élection demande s'il y a d'autres mises en candidatures.

Délisca Roussy demande la fermeture des mises en candidatures pour l'élection à la vice-présidence.

Le président d'élection demande à Joël Arseneau s'il accepte sa mise en candidature.

Joël Arseneau accepte.

Puisqu'il est le seul en lice, Joël Arseneau est élu à la vice-présidence.

### **Secrétaire-trésorier(ère)**

Le président d'élection déclare ouverte la période de mise en candidature pour l'élection au poste de secrétaire-trésorier(ère).

Délisca Roussy propose la candidature de Nicole Lapointe.

Le président d'élection demande s'il y a d'autres mises en candidatures.

Jean-Noël Sergerie demande la fermeture des mises en candidatures pour l'élection au poste de secrétaire-trésorier(ère).

Le président d'élection demande à Nicole Lapointe si elle accepte sa mise en candidature.

Nicole Lapointe accepte.

Puisqu'elle est la seule en lice, Nicole Lapointe est élue secrétaire-trésorière.

À tour de rôle, chacun des membres élus remercie les administrateurs de leur confiance et souhaite être à la hauteur du mandat que leur confient les membres de la Conférence régionale des élu(e)s.

Le président d'élection invite le président Bertrand Berger à reprendre la présidence de la réunion en cours.

## 6. PROCÈS-VERBAL :

### 6.1 **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Chandler, le 20 novembre 2009**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 20 novembre 2009 à Chandler et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Puis à la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Suite à cette lecture du procès-verbal, le président demande s'il y a des modifications à y apporter.

Après discussion,

***IL EST PROPOSÉ*** par Maurice Anglehart d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue Chandler, le 20 novembre 2009.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-09-101**

### 6.2 **Cahier de suivi**

Le directeur général invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance des correspondances contenues dans le cahier de suivi inclus dans leur dossier de réunion. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 7. AFFAIRES FINANCIÈRES :

### 7.1 **Suivi budgétaire**

Le directeur général invite les membres du conseil d'administration à prendre connaissance du document « Suivi budgétaire 2009-2010 de la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie-Les Îles ».

Il informe que conformément aux suggestions du conseil d'administration en regard de la logistique des rencontres, le suivi budgétaire est désormais présenté sur une base trimestrielle dans le cadre des rencontres régulières des mois de mars, juin, septembre et décembre.

Jean-Noël Sergerie demande ce qui explique le surplus 190 % au Fonds Aînés. Le directeur général répond qu'il s'agit d'un solde résiduel du fonds non engagé de la première année de l'entente.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 7.2 Rapport du comité d'investissement

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du document « État de la gestion des fonds, année 2009-2010 » contenu dans leur dossier de réunion.

Il informe que onze projets ont été analysés lors de cette rencontre. Parmi ces projets, le comité d'évaluation du Fonds de soutien à l'animation du livre et de la lecture présentait neuf dossiers reçus lors du 2<sup>e</sup> appel de projets afin d'entériner l'adoption de ceux-ci.

Il en fait la présentation et répond aux questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Alain Bernier, membre du comité d'investissement, tient à souligner la diversité des projets déposés ce qui, à son avis, témoigne de la créativité et l'unicité des milieux.

Après discussion,

**CONSIDÉRANT** la pertinence et l'effet structurant des projets recommandés;

**CONSIDÉRANT** que les projets recommandés répondent aux objectifs des fonds et aux critères associés;

**CONSIDÉRANT** que les projets soumis cadrent dans les priorités identifiées;

**CONSIDÉRANT** les décisions prises par le comité d'investissement de la Conférence régionale des élu(e)s sur ces dossiers.

**II EST PROPOSÉ** par Jonathan Lapierre que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine entérine les décisions du Comité d'investissement et confirme le financement des projets suivants :

<i>Projets « Fonds de développement régional » :</i>	
<i>GÎMXPOR – An 3 – réf. 10-0900 (1934)</i>	<i>75 000 \$</i>
<i>18<sup>e</sup> Finale nationale de Science on tourne! – réf. 10-0900 (2602)</i>	<i>5 000 \$</i>
<i>Fonds de développement du transport collectif – réf. 10-0900 (1966)</i>	<i>100 000 \$</i>
<i>Budget d'opération de la SFG – réf. 10-0900 (2036)</i>	<i>125 000 \$</i>
<i>Engagement jeunesse 2009-2010 – réf. 10-0900 (2606)</i>	<i>6 615 \$</i>
 <i>Projets « Fonds de soutien à l'animation du livre et de la lecture » :</i>	
<i>J'ai une histoire pour toi! – réf. 10-0900 – 2612</i>	<i>8 000 \$</i>
<i>Rencontres intergénérationnelles autour du livre – réf. 10-0900 – 2624</i>	<i>7 000 \$</i>
<i>La quête des mots – réf. 10-0900 - 2607</i>	<i>5 000 \$</i>
<i>Lire et écrire pour vrai! – réf. 10-0900 - 2610</i>	<i>5 000 \$</i>
<i>La lecture en trois temps et trois mouvements – réf. 10-0900 - 2621</i>	<i>5 000 \$</i>
 <i>Cette proposition est adoptée à l'unanimité</i>	 <b><i>CRÉ-09-102</i></b>

## **8. GESTION DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)**

### **8.1 Volet « Activités »**

#### **8.1.1 Rapport d'activité**

Le directeur général informe que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Activités », pour l'année financière 2009-2010, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer trente et un (31) projets, soit une implication totale de 992 812 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 7 766 999 \$.

Il précise que cinq (5) projets sont présentement à l'étude dans ce volet.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **8.2 Volet « Support aux organismes de développement régional »**

#### **8.2.1 Rapport d'activité**

Le directeur général informe que dans le cadre du Fonds de développement régional

(FDR), dans le volet « Support aux organismes de développement régional », pour l'année financière 2009-2010, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer trois (3) projets, soit une implication totale de 196 500 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 1 405 175 \$.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

### **8.3 Volet « Fonds régionaux d'intervention »**

#### **8.3.1 Rapport d'activité**

Le directeur général informe que dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), dans le volet « Fonds régionaux d'intervention », pour l'année financière 2009-2010, les investissements de la CRÉ ont permis jusqu'à maintenant de financer douze (12) initiatives, soit une implication totale de 398 000 \$ de la CRÉ pour des investissements générés de 2 439 116 \$.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## **9. DOSSIER « TOURISME » :**

### **9.1 Élaboration d'une politique-cadre en tourisme – Gaspésie**

Le directeur général informe qu'à l'issue des discussions et du débat qui ont eu lieu au cours de la dernière année autour de la gouvernance régionale et du développement touristique, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s, lors de sa réunion de novembre dernier, envisageait la pertinence de doter la région gaspésienne d'une politique-cadre en tourisme.

Une politique-cadre, rappelons-le, est un outil dont une instance de gouvernance peut se doter afin de baliser et d'encadrer le développement d'un secteur d'activité particulier, dans le cas présent, le tourisme. Une politique-cadre n'est pas un plan de développement à proprement parler. L'objectif ultime d'une politique-cadre en tourisme est donc d'assurer un développement du tourisme en harmonie avec le milieu; un développement qui protège et met en valeur son authenticité, son potentiel de développement, son intégrité et sa richesse culturelle, humaine et physique, permettant, par la même occasion, un développement durable du tourisme régional.

Une telle politique repose sur des fondements et comporte des engagements qui se traduisent en moyens et actions à mettre en place en partenariat avec les acteurs et les diverses instances du milieu. Les actions mises en œuvre dans un tel exercice sont généralement des actions qui relèvent des compétences de la gouvernance régionale (Municipalités, MRC et CRÉ) soit la planification et l'aménagement du territoire, le développement du milieu et la concertation du développement régional. Le

développement du produit touristique comme tel (hébergement, restauration, attraits, activités, événements, etc.) relève, quant à lui, d'autres instances et de l'entrepreneuriat privé ou collectif.

Cette politique, une fois adoptée, devient en quelque sorte un document de référence pour les intervenants régionaux en tourisme, qu'il s'agisse de promoteurs, d'organismes municipaux ou d'instances ministérielles qui agissent en région. Toutefois, si on veut assurer la légitimité de cette politique, le processus d'élaboration qui s'échelonnait sur environ une année, s'appuiera sur une consultation à l'échelle des cinq MRC du territoire avec la collaboration des organismes de soutien au développement du milieu.

Comme le territoire gaspésien est vaste et que certaines problématiques peuvent varier d'un endroit à l'autre, on aura avantage à appuyer la démarche sur des organismes de référence à l'échelle plus locale qui deviendraient ainsi des partenaires privilégiés dans cet exercice de concertation. En tant qu'organismes de développement de première ligne, les CLD des cinq MRC pourraient servir de relais, notamment pour ce qui a trait à la consultation du milieu (gens du tourisme, partenaires de développement, représentants de la population). Il s'agit, il faut le rappeler, d'une démarche initiée et encadrée par la CRÉ mais dont les impacts devraient encore davantage se situer à l'échelle des MRC et des municipalités, d'où l'importance de les associer intimement au processus de réalisation. Il faudra, toutefois, veiller à ce que les énoncés de la politique aient véritablement une portée régionale et qu'ils soient partagés par les différentes instances régionales en place.

Le président tient à préciser que la contribution de tous les partenaires, particulièrement celle des élus est essentielle à l'élaboration et à la réussite de cette démarche.

Des membres expriment leur satisfaction de l'évolution du dossier. Ils estiment que le discours est maintenant tourné vers une démarche collective et constructive. Ils affirment que la CRÉ a la légitimité de soutenir et porter cette démarche.

Puis les membres remercient les représentants des Îles-de-la-Madeleine pour le modèle inspirant et sur lequel la CRÉ pourra s'appuyer dans l'élaboration de cette politique-cadre.

Après discussion,

**CONSIDÉRANT** l'importance du tourisme dans le portrait socio-économique de la région;

**CONSIDÉRANT** que le récréotourisme constitue l'un des trois créneaux d'excellence dans le cadre de la stratégie ACCORD;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'harmoniser développement touristique et gouvernance régionale pour favoriser ainsi une meilleure concertation à cet égard;

**CONSIDÉRANT** la volonté d'agir et le besoin de mieux encadrer le développement touristique de la Gaspésie dans une perspective de développement durable.

**IL EST PROPOSÉ** par Maurice Anglehart que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine utilise les ressources nécessaires afin de mettre en œuvre l'élaboration d'une politique-cadre en tourisme pour la région de la Gaspésie.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-09-103**

#### 10. **APPUI À L'ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ RURALE QUÉBÉCOISE (ÉDITION 2011)**

Le directeur général informe qu'au cours des années, la Table de concertation des agents de développement socio-économique des MRC d'Avignon et de Bonaventure est devenue un carrefour où des individus et des organismes se réunissent pour échanger de l'information, accueillir des invités et partager des objectifs communs. Aujourd'hui, cette Table réunit près de 60 intervenants et 24 organismes en développement socio-économique.

Lors d'une rencontre tenue le 28 octobre dernier, il y a eu discussion quant à la possibilité d'organiser un événement majeur, soit l'*Université rurale québécoise* (URQ) sur le territoire de la Baie-des-Chaleurs. Devant l'enthousiasme des partenaires de la Table, un comité organisateur local a engagé des travaux en vue de déposer une proposition pour l'organisation de l'URQ en 2011. Le dossier de candidature doit être déposé en janvier 2010.

Le comité souhaite recevoir un appui des principaux organismes de la région afin de soutenir la candidature de la Baie-des-Chaleurs comme territoire d'accueil de cet événement unique qui attire des gens de partout au Québec et d'Europe.

Il présente l'historique et les fondements de l'Université rurale québécoise. Initiée et animée par un réseau de professeurs en études rurales de l'Université du Québec, l'*Université rurale québécoise* s'organise en étroite collaboration avec différents réseaux d'animation et de développement actifs en milieu rural : les SADC, les CLD et Solidarité rurale. Considérant que tout développement rural durable suppose une formation appropriée des acteurs, l'*Université rurale québécoise* se veut un outil de formation capable d'accompagner les actions de développement.

De façon générale, l'*Université rurale québécoise* tient une session tous les deux ans; il s'agit aussi de se déplacer d'une région rurale à l'autre. Chaque session de l'*Université rurale québécoise* donne lieu à la publication d'Actes, sous la forme de publications électroniques et conventionnelles dans la mesure du possible.

Concrètement, l'événement se déroule sur une période de cinq jours (habituellement en septembre) où les participants sont invités à assister à des séances de formation

théoriques et pratiques (sur le terrain). La conception et la mise en œuvre du programme d'une session doivent respecter la philosophie et l'approche pédagogique du « *croisement des savoirs* » au cœur du projet formatif de l'*Université rurale québécoise*. En pratique, cela veut dire que pour toute question traitée, il faut s'assurer de mettre en présence et de partager le point de vue des chercheurs universitaires, celui des acteurs-terrains, promoteurs ou élus locaux et celui des agents de développement qui accompagnent les initiatives. De cette manière, on s'assure de cette rencontre et de cet échange entre la « *recherche* » et « *l'action* » pour conduire des recherches plus agissantes et entreprendre des actions plus réfléchies.

Le directeur général précise que selon les informations obtenues via le comité organisateur de la dernière édition de l'URQ au Lac St-Jean, la tenue de l'événement a généré des retombées de 1,2 million de dollars dans la région. Plus de 350 professionnels ont assisté à cet événement qui a nécessité un budget de 500 000 \$ réparti sur une période d'un an et demi.

Puis il termine en présentant les raisons pour lesquelles la Baie-des-Chaleurs présente sa candidature afin d'obtenir l'édition 2011 de cet événement :

- Tout d'abord en raison de la mobilisation des acteurs du milieu et des démarches effectuées depuis plusieurs années par des agents ruraux de la région;
- Au niveau logistique, les activités d'une URQ sont divisées en visites-terrain et en rencontres de l'ensemble du groupe. Par conséquent, le territoire sur lequel se déploie une URQ ne peut pas vraiment dépasser deux à trois MRC afin de permettre des allers-retours dans la journée à partir d'un lieu de rassemblement;
- La région a une identité commune, tissée par trois cultures (francophone/acadienne, anglophone et micmac) et elle représente un terrain d'étude très intéressant.

Il ajoute que dans l'élaboration du projet, il serait intéressant d'analyser comment les technologies de l'information (ex. visioconférence ou autres) pourraient être mises à contribution pour mettre en valeur des réalisations et des intervenants situés sur l'ensemble du territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Après discussion,

**CONSIDÉRANT** que l'organisation d'une Université rurale québécoise constitue une occasion très intéressante de mettre en valeur les projets et les acteurs de la région;

**CONSIDÉRANT** que l'organisation de l'Université rurale québécoise se fera en concertation avec les différents secteurs du développement rural de la région (économie, santé et éducation);

**CONSIDÉRANT** que la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine n'a pas d'institution d'enseignement supérieur sur son territoire et que cette lacune limite beaucoup la possibilité pour les travailleurs d'avoir accès au niveau de formation préconisé par l'Université rurale québécoise;

**CONSIDÉRANT** que la tenue d'une Université rurale québécoise devrait générer des retombées socio-économiques très intéressantes pour la région.

**IL EST PROPOSÉ** par Denis Henry que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine témoigne son appui à la candidature de la Table de concertation Avignon-Bonaventure pour la tenue de l'Université rurale québécoise 2011 dans la Baie-des-Chaleurs.

Si la candidature est retenue, que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine participera à l'organisation de l'Université rurale québécoise 2011 dans la Baie-des-Chaleurs en tant que partenaire organisateur et, à ce titre, elle déléguera des ressources humaines au comité organisateur de l'événement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

**CRÉ-09-104**

## 11. **MESURES FISCALES**

Le président informe que ce dossier vient tout juste d'être conclu. Il présente brièvement les démarches effectuées par la Conférence régionale des élu(e)s au cours de la dernière année dans ce dossier. Puis il cède la parole au directeur général, qu'il invite à présenter les mesures fiscales qui ont été obtenues pour la région.

Le directeur général informe que le crédit d'impôt pour les activités de transformation est prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 pour les régions ressources éloignées et en difficulté, alors que pour les autres régions ressources, la prolongation est limitée jusqu'au 31 décembre 2012.

Le taux du crédit d'impôt est réduit à 20 % en 2010 et à 10 % par la suite. En contrepartie, une entreprise en région ressource peut cumuler dès 2010 le crédit d'impôt pour les activités de transformation avec le crédit d'impôt à l'investissement.

Le sujet suscite l'intérêt des administrateurs. Plusieurs questions sont adressées au directeur général qui répond par des exemples concrets des possibilités de l'application de ces mesures qu'il juge bien adaptées aux réalités du Québec. Il précise que la souplesse de la formule laisse présager qu'il s'agira d'un outil favorisant le développement de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

Le président affirme que la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent est ravie pour la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et plusieurs autres régions ressources sont également très satisfaites de ces mesures fiscales.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

## 12. VIA RAIL – INTERRUPTION DU SERVICE DE RESTAURANT DU TRAIN CHALEURS

Le président invite Alain Bernier à s'adresser aux administrateurs pour présenter son point.

Monsieur Bernier présente aux administrateurs les éléments de contexte relativement à l'interruption du service de restauration du train Chaleur sur le trajet Montréal – Gaspé. Il informe que le train Chaleur fait le trajet Montréal-Gaspé trois fois semaine en passant par le côté sud de la Gaspésie. Il souligne l'importance de ce service pour le développement régional et particulièrement pour le secteur du tourisme qui constitue un des trois créneaux d'excellence de la région administrative.

Le train de passagers de VIA Rail Canada est un client important de la Société de chemin de fer de la Gaspésie, organisme rappelle-t-il qui appartient aux Gaspésiens. Ce moyen de transport collectif rejoint les orientations et la volonté de la Conférence régionale des élu(e)s qui mise sur le développement durable de la région.

Alain Bernier informe que le 17 octobre dernier, Via Rail a cessé le service de restauration dans le train Chaleur. Il précise que le train part de Gaspé et se joint à Matapédia au train Océan (en provenance de Halifax, qui fait la liaison six (6) jours par semaine). Le trajet de Gaspé – Montréal dure au minimum 17 heures. Depuis, la fermeture de ce service, les usagers n'ont plus accès au service de restauration, ils doivent manger des repas (sandwichs) emballés sous vide. Ce qui ne respecte pas les règles de saines habitudes et de qualité de vie. De plus, il n'y a pas d'accès entre les wagons du train Océan permettant d'utiliser les différents services offerts aux usagers, notamment celui de restaurant. Ironiquement, les informations diffusées aux usagers de la portion Océan relatives aux heures de repas et autres services du train Océan sont diffusées et entendues dans la portion gaspésienne du train sans toutefois qu'ils y aient accès.

De plus, VIA Rail a retiré l'appellation « Train Chaleur », pour l'instant aucun nom n'a été donné à cette entité.

Après discussion,

**CONSIDÉRANT** l'importance des services de train de passagers pour la qualité de vie de la population gaspésienne;

**CONSIDÉRANT** l'importance du service de train pour le développement du secteur touristique de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** que Via Rail est un organisme public dont la mission est « Nous travaillons ensemble pour dépasser les attentes de nos clients à chaque occasion ».

**IL EST PROPOSÉ** par Alain Bernier que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine adresse une demande à Via Rail afin que le service de restaurant soit rétabli à l'année sur le circuit Gaspé – Montréal.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

**CRÉ-09-105**

**13. AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'est traité à ce point de l'ordre du jour.

**14. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

**15. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION**

Après discussion, les administrateurs conviennent que la prochaine réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s se tiendra sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, le 29 janvier 2010 prochain.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

**16. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, Nicole Lapointe propose la levée de l'assemblée, les administrateurs conviennent unanimement de lever la réunion. Il est 10 h 40.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

*Lu et certifié conforme par :*

*Lu et certifié conforme par :*

\_\_\_\_\_  
*Gilbert Scantland, directeur général*

\_\_\_\_\_  
*La secrétaire-trésorière*

\_\_\_\_\_  
*Date*

\_\_\_\_\_  
*Date*

*Adopté par résolution du conseil d'administration le :*

\_\_\_\_\_

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822